

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2015**

Délibération
n° 2015.10.148.B

**Médiathèque
d'agglomération
L'Alpha - travaux de
construction - Lot n°
20 "gestion technique
du bâtiment" (GTB) :
avenant n° 1**

LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 octobre 2015**

Secrétaire de séance : Michel GERMANEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, André BONICHON

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.10.148.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°
20 "GESTION TECHNIQUE DU BATIMENT" (GTB) : AVENANT N° 1**

Par délibération n° 78.B en date du 23 juin 2011, modifiée par la délibération n° 113.B en date du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission procédure adaptée du 14 juin 2012 a attribué le lot n° 20 « GTB » à la société DELAGE SYSTEMES – La Croix Guillot – 16380 FEUILLADE pour un montant de 46 059,41 € HT.

Toutefois, la maîtrise d'ouvrage a demandé l'augmentation du nombre de compteurs d'énergie des lots 16 et 19 reliés à la GTB. Cette modification a eu pour conséquence d'augmenter le nombre de coffrets GTB dans les différentes armoires électriques des lots 16 et 19 et représente un montant en plus-value de 600 € HT.

Le montant de l'avenant n° 1 en plus-value est de 600,00 € HT.

De plus, il convient de modifier le mois figurant sur l'acte d'engagement. En effet, lors de la rédaction du marché, une erreur matérielle a été faite sur la 1^{ère} page de l'acte d'engagement : le mois est **mars 2012** (date limite de remise des offres après négociation et date de signature de l'acte d'engagement par le titulaire) et non décembre 2011.

Le montant du marché passe de 46 059,41 € HT à 46 659,41 € HT, soit une augmentation de 1,30 % par rapport au montant initial du marché.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 au lot n° 20 « gestion technique du bâtiment » à la société DELAGE SYSTEMES – La Croix Guillot – 16380 FEUILLADE d'un montant en plus-value de 600,00 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

27 octobre 2015

Affiché le :

27 octobre 2015